

## CONDITIONS GENERALES DE TARIFICATION DE LA SGI BNI FINANCES

RUBRIQUES	BASE DE CALCUL	TAUX HOMOLOGUES BNI FINANCES
<b>OPÉRATIONS DU MARCHÉ PRIMAIRE</b>		
Commissions de structuration et d'arrangement d'opérations financières de marché	Montant levé	2 %
		<i>Maximum : 2 %</i>
Commission de placement de titres	Montant placé	[1 % - 1,25 %]
		<i>Maximum : 1,72 %</i>
Frais d'introduction en bourse	Forfait	5 000 000 FCFA
		<i>Maximum : 10 625 000 FCFA</i>
<b>OPÉRATIONS DU MARCHÉ SECONDAIRE</b>		
Commission de courtage sur transactions ordinaires	Montant de la transaction	0,50 %
		<i>Maximum : 1 %</i>
Commission de courtage sur transaction sur dossier	Montant de la transaction sur dossier	0,50 %
		<i>Maximum : 0,81 %</i>
<b>CONSERVATION DE TITRES ET TENUE DE COMPTE</b>		
Commission de conservation	Valeur du portefeuille d'actifs conservés	0,05 % / trimestre
		<i>Maximum : 0,50 % par an</i>
Frais de tenue de compte	Forfait par ligne	Néant
		<i>Maximum : 15 625 FCFA</i>
Commission de gestion sous mandat	Valeur du portefeuille sous gestion	0,03 % / trimestre
		<i>Maximum : 2 % par an</i>
<b>AUTRES SERVICES</b>		
Commission de transfert de titres	Forfait par ligne	20 000 FCFA
		<i>Maximum : 34 375 FCFA</i>


